

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions de l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles,

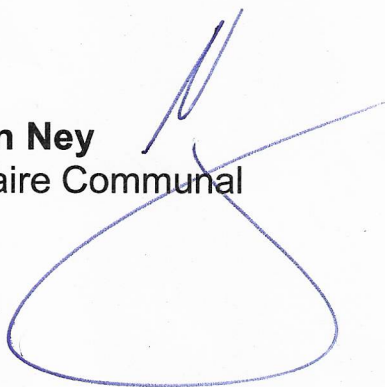
L'aménagement d'un chemin en concassé à l'entrée du verger afin de stabiliser l'accès au site et de permettre le passage des machines d'entretien, sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de Bettembourg, section A de Bettembourg, sous les numéros 1456/8417 et 1456/8418, sur demande de l'Arrondissement Sud de l'Administration de la Nature et Forêt, a été autorisé par le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité (Réf : 2026-000693-M1).

Affichage : du 10 août 2026 jusqu'au 10 novembre 2026 inclus.

Les intéressés sont invités à prendre connaissance de l'autorisation précitée.

Fait à Bettembourg, le 5 août 2026.

Damien Ney
Secrétaire Communal



Jean Marie JANS
Bourgmestre

